



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX, le JEUDI VINGT ET UN JUILLET**
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : 18 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : 16 sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUILLET 2022.**

Présents : 12 Votants : 16
 BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER
 Jean-Louis, PERROT Corinne, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,
 AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~, ~~JEUNESSE André~~, ~~MIOT Marie-Céline~~,
~~GAGNADRE Jocelyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD
 Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à PERROT Corinne.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art.
 L. 2121-15 du CGCT).

**DE 052-2022/07-010 MODIFICATION DES PERIMETRES DES BUREAUX DE VOTE ET
 CHANGEMENT DU LIEU DE VOTE**

Le maire expose au conseil municipal que lors des derniers scrutins le nombre des électeurs par bureau de
 vote était respectivement de 961 et de 1246 inscrits aux bureaux 1 et 2 de la commune. Le nombre
 important d'inscrits par bureau rend les opérations de dépouillement longues et source d'erreurs.
 Considérant l'article R.40 du code électoral qui précise notamment que « les électeurs sont répartis par
 arrêté du préfet en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre des
 électeurs » et « les lieux de vote sont désignés dans l'arrêté du préfet instituant les bureaux », le maire
 propose au conseil municipal de solliciter le préfet afin de revoir le périmètre des bureaux de vote et de
 créer un 3^{ème} bureau. Il propose également de désigner la salle polyvalente comme lieu de vote des trois
 bureaux à la place de la salle municipale.

Le découpage proposé est le suivant :

Voir pièce jointe – annexe 6

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,

- *SOLLICITE le préfet pour modifier les bureaux de vote 1 et 2 et créer un 3^{ème} bureau de vote
 suivant la répartition ci-dessus listée*
- *SOLLICITE le préfet pour fixer le lieu de vote des trois bureaux à la salle polyvalente*

Le Maire, Vincent BARRAUD.



Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte tél transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

ANNEXE 6 – PROPOSITION DES OUVEAUX PERIMETRES DES BUREAUX DE VOTE



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

PROPOSITION DE DÉCOUPAGE DES NOUVEAUX BUREAUX DE VOTE

Bureau 1 (Mairie) en VERT

Avenue Darcy	Rue des Coteaux de la Seudre
Queureux des Courlis	Chemin de l'Abaupin
Rue Fief de la bataille	Rue du Maine Simon
Place Charles de Gaulle	Chemin rural du Maine Simon (entrée par rue du Maine Simon)
Impasse des Vignes	Rue du Trézat
Allée William Jonka	Rue des Albaudes
Allée des vivandières	Rue de la Gare
Rue Charles Hervé côté pair jusqu'au n°52, côté impair jusqu'au n°45	Impasse des Rosiers
Rue Soeur Jacquard	Place du champ de foire
Ruelle des Gabelous	Allée du vieux puits
Rue de La Granderie côté pair du n°2 au N° 8	Avenue Sorignet
Rue des Sauniers	Rue Berthomé St André
Rue de Maugrezat	Rue du Clône Richard
Rue du Maine Bouyer	Queureux des Mouettes
Rue du Maine Planty	Rue de Saintonge
Allée de la Saline	Rue des écoles
Rue du Sentier	Rue de la Poste Place de Verdun

Bureau 2 (Chassagne) en Bleu

Rue de Chassagne	Rue de la Picauderie
Allée de la peupleraie	Quereux des vanniers
Allée des acacias	Quereux du vieux puits
Rue de la lainerie	Quereux des écaillères
Chemin rural du Maine Simon	Lotissement du petit bois
Allée des Tourterelles	Rue Charles Hervé côté pair à partir du n° 58, côté impair à partir du n° 47
Rue du Maine Bord	Rue de La Granderie côté pair à partir du 20, tout le côté impair
Allée du Belvédère	Chemin de sable
Rue de Beauregard	Rue de la Croix côté pair jusqu'au n° 12, tout le côté impair
Rue du Logis	Rue des Coudras
Quereux du Maine Birot	Chemin du Champ de tir
Rue Émile Lestrille	La Motte au bas
Allée des Singes	Brèze
Allée du Bois de Savane	
Rue de la Matte à la Canette	
Allée des Primevères	
Allée des Chênes	

Bureau 3 (Isle d'Étaules) en Violet

Route de l'isle	Allée de Creuse
Rue du Golfe de Barbareu	Rue des Brandes
Rue du bas d'anville,	Rue de la Pirouette
Rue due Haut d'anville	Rue des Plantes du Moulin
Chemin vert	Rue du Maine Auret
Chemin de la Tignole	Rue des Niels
Chemin du Terpis	Chemin de Laffon
Rue des Brelot	Chemin des Bourgelles
Alle de la ferme	Rue du Haut des bois
Rue des Joyaux	Rue de Paradis
Allée des rainettes	Rue du Maine Videau
Rue de la croix	Chemin du Maine Videau
Rue du Clos de la Porte	

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

